

DÉPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE DUNKERQUE

COMMUNE
DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION
27 novembre 2024

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 19

Votants 29

2024D161

OBJET :
18. TABLEAU DES
EFFECTIFS DES
EMPLOIS
PERMANENTS.
FIXATION POUR
L'ANNÉE 2025.

EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 12/12/2024

Reçu en préfecture le 12/12/2024

Publié le 13.12.2024

ID : 059-215904004-20241203-2024D161-DE



L'an deux mil-vingt-quatre, le trois DÉCEMBRE à dix-huit heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire

Etaient présents : M. DUYCK Joël, Maire-Président – Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra – Mme BEURAERT Martine – M. MORVAN Hervé – Mme BOULENGER Delphine – Mme BILLIAU Marie-Françoise – M. LAPIERRE Julien – Mme BLANQUART Marine – Mme MARMINION-OBERT Nadine – Mme CAPPELLE Christiane – M. ROBBE Jean-Pierre – Mme LORPHELIN Martine – M. LORIDAN Bernard – Mme PETITPRET Sabine – M. BEZILLE Marc – Mme FLAMENT Laëtitia – Mme PENIN-CŒUR Thérèse – Mme CLINKEMAILLIE Colette – M. TREDEZ Alain – Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSÉS :

M. SERE Soarey Idriss, **procuration** à Mme BILLIAU Marie-Françoise
Mme QUIQUE Corinne, **procuration** à Mme CAPPELLE Christiane
M. DECREUS Christophe, **procuration** à Mme BLANQUART Marine
M. DELFLY Jean-Louis, **procuration** à Mme PENIN-CŒUR Thérèse
M. MOUILLE Julien, **procuration** à M. LAPIERRE Julien
M. DELVOYE Philippe, **procuration** à M. MORVAN Hervé
M. CITERNE Joël, **procuration** à M. ROBBE Jean-Pierre
M. TIMLELT Frédéric, **procuration** à Mme LORPHELIN Martine
M. VERMEESCH Olivier, **procuration** à Mme PETITPRET Sabine
Mme BOULENGUER Peggy, **procuration** à Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mme BOULENGUER – PLÉ Sandra a été élue Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le tableau des effectifs des emplois permanents a été fixé pour 2024, par l'assemblée délibérante en sa séance du 30 novembre 2023, puis modifié par délibération du 22 février 2024, du 28 mars 2024, du 13 juin 2024 et du 19 septembre 2024.

Règlementairement, il appartient à l'assemblée communale de fixer la liste des emplois confiés au personnel territorial.

Afin de répondre aux besoins des services, de l'évolution de carrière des agents et des départs du personnel, le conseil municipal est convié à fixer ledit tableau des effectifs et autoriser les ouvertures et fermetures à opérer au 1^{er} janvier prochain, à savoir :

Les ouvertures de postes :

Pour faire suite à des propositions d'avancements de grade au 01/01/2025, sous réserve de l'avis favorable du Centre de Gestion :

- 1 poste d'Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet
- 2 postes d'Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet
- 1 poste d'Adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe à temps complet

.../...

.../...

Envoyé en préfecture le 12/12/2024

Reçu en préfecture le 12/12/2024

Publié le

13.12.2024

ID : 059-215904004-20241203-20240161-DE

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 DÉCEMBRE 2024

OBJET : 18. TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS PERMANENTS. FIXATION POUR L'ANNÉE 2025.

- 3 postes d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet
- 1 poste d'Assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à temps complet

Les postes actuels occupés par les agents proposés à l'avancement seront soumis à fermeture lors d'un prochain conseil, dès que les avancements auront été validés par le Centre de Gestion et les agents auront été nommés.

Pour une évolution de carrière :

- 1 poste d'Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet

Les fermetures de postes :

Suite à des départs:

- 1 poste d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet
- 1 poste d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe à 18.12h/semaine
- 1 poste de Rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet pour la mission Habitat Indigne et Insalubre transférée au CCAS
- 1 poste d'Éducateur des Activités Physiques et Sportives à temps complet

Suite à des évolutions de carrière :

- 1 poste de Rédacteur à temps complet
- 1 poste d'Adjoint administratif à temps complet

La Modification du temps de travail d'agents à temps non complet :

- Ouverture d'1 poste d'ATSEM principal de 1^{ère} classe à temps complet et fermeture concomitante d'1 poste d'ATSEM principal de 1^{ère} classe à 31.10h/semaine
- Ouverture d'1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet et fermeture concomitante d'1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à 31.10h/semaine

L'assemblée, suite à l'avis préalable des membres du comité social territorial du 28 novembre 2024 et après en avoir délibéré, fixe à l'unanimité, le tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2025.

.../...



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 DÉCEMBRE
OBJET : 18. TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS PERMANENTS. FIXATION POUR L'ANNÉE 2025.

EMPLOIS PERMANENTS AU 1^{er} JANVIER 2025

Filière	Cadres d'emploi	Grades	Durée Hebdomadaire	Ouvert	
ADMINISTRATIVE	Emploi fonctionnel	Directeur Général des communes de 2 000 à 10 000 habitants	35 h	1	
	Attaché	Attaché principal	35h	1	
		Attaché	35h	3	
	Rédacteur	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	35	1	
		Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	35	1	
		Rédacteur	35h	4	
	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	35h	10	
		Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	35h	9	
		Adjoint administratif	35h	9	
	TOTAUX ADMINISTRATIFS				39
CULTURELLE	Bibliothécaire	Bibliothécaire	35 h	1	
	Adjoint du patrimoine	Adjoint du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe	35h	3	
	Professeur d'enseignement artistique	Professeur d'enseignement artistique option théâtre	16 h	1	
	Assistant d'enseignement artistique		Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	20h	1
			Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	20h	1
				8h	1
			5h	1	
			Assistant d'enseignement artistique option musique	10h	1
8h	1				
TOTAUX CULTUREL				11	
SÉCURITÉ	Chef de service de Police	Chef de service de Police	35h	1	
	Agent de Police Municipale	Brigadier Chef Principal	35h	2	
		Gardien brigadier	35h	4	
TOTAUX POLICE				7	

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 DÉCEMBRE 2024
OBJET : 18. TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS
L'ANNÉE 2025.



Filière	Cadres d'emploi	Grades	Durée Hebdomadaire	Ouvert
TECHNIQUE	Ingénieur	Ingénieur	35 h	1
	Technicien	Technicien principal de 1 ^{ère} classe	35h	1
		Technicien principal de 2 ^{ème} classe	35h	1
	Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	35 h	5
		Agent de maîtrise	35h	3
	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	35h	8
			35h	42
		Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	32,45 h	1
			31,1 h	0
			28 h	1
			22,29h	1
			18,12h	0
			35h	24
		Adjoint technique	28h	1
			12,6 h	1
TOTAUX TECHNIQUE				90
MEDICO SOCIALE	Educateur de Jeunes Enfants	Educateur de Jeunes Enfants	35h	2
	Auxiliaire de puériculture	Auxiliaire de puériculture principal de 1 ^{ère} classe	35h	1
		Auxiliaire de puériculture principal de 2 ^{ème} classe = de classe normale	35h	3
	ATSEM	ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	35h	8
			31,1h	0
	Agent Social	Agent social principal de 1 ^{ère} classe	35h	1
Agent social		35h	1	
TOTAUX MEDICO SOCIALE				16



.../...

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 DÉCEMBRE 2024.**OBJET : 18. TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS PERMANENTS. FIXATION POUR L'ANNÉE 2025.**

Filière	Cadres d'emploi	Grades	Durée Hebdomadaire	Ouvert	
ANIMATION	Animateur	Animateur	35h	1	
	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	35	2	
			35h	5	
		Adjoint d'animation	Adjoint d'animation	35h	3
				32,6h	1
				32,58h	1
				30h	1
				29,61h	1
				29,30 h	1
				24,6h	1
				17,33h	1
	14,18h	1			
	6,3h	1			
TOTAUX ANIMATION				20	
SPORTIVE	Éducateur des Activités Physiques et Sportives	Éducateur des Activités Physiques et Sportives	35	0	
TOTAUX SPORTIVE				0	
TOTAL GÉNÉRAL				183	

Fait et délibéré en séance à MERVILLE, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire**Joël DUYCK**
La Secrétaire de Séance**Sandra BOULENGUER – PLÉ**

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 12/12/2024

Reçu en préfecture le 12/12/2024

Publié le

S'LO

ID : 059-215904004-20241203-2024D161-DE